

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 1 - OCT. 2018

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Catherine LEROI, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, spécialité « services culturels », cheffe du service culturel, de la communication et des publics, domaine national du château d'Angers, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe exceptionnelle du corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Agnès CORDONNIER-ICHKANIAN, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », responsable secteur qualité d'accueil, château, musée et domaine national de Versailles ;
- Monsieur Éric DESSONS, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « bâtiments de France », chargé du suivi du contrôle scientifique et technique et des autorisations du droit des sols, conservation régionale des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Monsieur Yann HEGO, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité « patrimoine », chargé de la conduite d'opérations et du contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques du département de l'Aisne, conservation régionale des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Yann HEGO, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité « patrimoine », chargé de la conduite d'opérations et du contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques du département de l'Aisne, conservation régionale des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 1 - OCT. 2018

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY